

Environnement



Depuis 1980, la qualité de l'air ambiant fait l'objet d'une réglementation communautaire.

AIRAQ est l'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine

ces objectifs :

- Mesurer
- Valider analyser exploiter
- Informer sensibiliser

Notre commune participe activement, en effet le Temple a été choisi pour l'implantation d'une station de mesures.



Cette station participe à la surveillance de l'exposition des écosystèmes et de la population à la pollution atmosphérique de « fond » notamment photochimique dans les zones rurales . Elles participe à la surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire et notamment dans les zones très étendues à densité de population faible.